



SOLVAY

asking more from chemistry®

Code de conduite

Groupe Solvay

Code de conduite

Table des matières

1. Message du Président du Comité exécutif	2
2. Introduction	4
Comment utiliser le présent Code de conduite	
3. Éthique et intégrité sur le lieu de travail	6
Santé et sécurité sur le lieu de travail	
Égalité des chances et non-discrimination	
Environnement exempt de harcèlement	
Un dialogue ouvert avec les Collaborateurs	
Confidentialité des données personnelles	
Conflits d'intérêts	
Utilisation des ressources de l'entreprise	
Communication avec le public	
4. Éthique et intégrité dans la conduite des affaires	10
Documents financiers et comptabilité	
Délit d'initié	
Protection des informations sensibles et confidentielles	
Respect de la libre concurrence	
Commerce international	
Chaîne d'approvisionnement	
Cadeaux, divertissements et lutte contre la corruption	
5. Éthique et intégrité dans la Société en tant qu'entreprise citoyenne	14
Engagements externes de Solvay	
Droits de l'Homme	
Activités de bienfaisance et philanthropie d'entreprise	
Contributions politiques	
6. Soutenir le Code de conduite – Osez parler	16
Comment se faire entendre	
Interdiction de représailles	
7. Déploiement du Code de conduite	18
Formation et sensibilisation	
Mise en pratique	
Indépendance de la fonction Conformité	
8. Comment prendre la bonne décision	20
9. Q&R	22

Message du Président du Comité exécutif



Je suis fier de vous présenter la nouvelle version du Code de conduite Solvay.

Solvay poursuit une stratégie de croissance et de rentabilité à long terme en tant que leader mondial de la chimie durable. Ce faisant, il est essentiel que nous appliquions des normes élevées en matière de conformité aux lois et d'éthique commerciale.

Le Code de conduite de Solvay repose sur une forte tradition de valeurs historiquement enracinées dans la culture du Groupe. En particulier, ce Code renforce la démarche Solvay Way, l'approche du Groupe en matière de responsabilité sociale des entreprises.

S'il trouve ses racines dans des politiques et codes antérieurs, ce Code de conduite anticipe également les nouveaux défis engendrés par notre environnement en pleine évolution. Il nous indique les principes à suivre lorsque nous sommes confrontés à des choix difficiles. S'il est attendu de chacun d'entre nous qu'il respecte les lois et réglementations en vigueur, nous devons également nous conformer aux dispositions de ce Code, qui constitue la pierre angulaire de notre programme en matière d'éthique et de conformité.

Notre quête commune de l'excellence doit s'assortir d'un engagement partagé à agir avec intégrité. Assurer la conformité et agir de manière éthique font partie intégrante de notre travail quotidien.

Si vous avez des questions au sujet de ce Code de conduite ou voulez savoir comment il s'applique à votre travail quotidien, prenez le temps de demander conseil à l'une ou l'autre des personnes/fonctions citées dans ce document.

Il incombe à chacun d'entre nous de protéger l'entreprise et la réputation de Solvay, et c'est en observant ce Code de conduite dans nos comportements quotidiens que nous contribuerons collectivement à l'avenir de notre Groupe.

Cordialement,

Jean-Pierre Clamadieu
Président du Comité exécutif ou CEO



Comment utiliser le présent Code de conduite

Ce Code s'applique à chaque Collaborateur de Solvay, partout où le Groupe est actif ou mène ses affaires. On attend aussi des tiers agissant pour le compte de Solvay qu'ils suivent le présent Code de conduite. Dans les co-entreprises, Solvay s'efforce de faire en sorte que les principes de ce Code soient respectés.

Chaque Collaborateur doit se familiariser avec le contenu de ce Code de conduite et agir en s'y conformant. Ce Code sera appliqué selon les lois et réglementations en vigueur.

Le Code de conduite de Solvay fournit des orientations générales et n'est pas un document exhaustif prévoyant toutes les situations auxquelles seront confrontés les Collaborateurs dans leur quotidien professionnel. En revanche, le Code met en exergue les principes directeurs qui constituent la base des politiques du Groupe.

“ Les Collaborateurs doivent aussi se familiariser aux politiques et procédures de Solvay qui régissent leurs fonctions quotidiennes. ”

Le Groupe fournira la formation appropriée pour assurer cette familiarisation. Les Collaborateurs sont encouragés à poser des questions lorsqu'ils ont besoin d'éclaircissements et à oser parler lorsqu'ils sont préoccupés par des problèmes d'éthique ou de conformité.

■ Solvay valorise l'Éthique et l'Intégrité ■

Éthique et intégrité sur le lieu de travail



Les Collaborateurs de Solvay sont respectés par le Groupe et sont appelés à partager des valeurs et des objectifs communs avec leurs collègues et à collaborer au sein d'équipes.

Santé et sécurité sur le lieu de travail

La mise en œuvre de normes de sécurité rigoureuses et leur amélioration constante font partie intégrante de l'éthique au travail et de l'engagement de Solvay. Le Groupe offre sur ses sites des conditions de travail qui visent à assurer la sécurité et la santé de ses Collaborateurs et de ses contractants, et reconnaît la nécessité d'un équilibre approprié entre travail et vie privée. Chaque Collaborateur doit contribuer à la sécurité sur le lieu de travail en ayant connaissance et en étant attentif aux règles, politiques et procédures et en signalant toute situation dangereuse.

Égalité des chances et non-discrimination

L'intégrité sur le lieu de travail s'applique à tous et ce quelque soit leur niveau dans la hiérarchie. Cela signifie que tous les Collaborateurs doivent respecter l'individualité des personnes. Solvay assure l'égalité des chances et encourage la diversité à tous les niveaux d'emploi. Pour réussir en tant qu'entreprise d'envergure internationale représentant une communauté mondiale, cette diversité doit se refléter dans ce que fait Solvay.

Tous les Collaborateurs doivent dès lors se respecter mutuellement et tendre vers les objectifs du Groupe collectivement et en collaborant avec leurs collègues, sans distinction de race, d'appartenance ethnique, de religion, de nationalité, de genre, d'orientation sexuelle, de handicap, d'âge, de statut familial, ni d'aucune autre nature. Aucune discrimination illégale ne sera tolérée.

Environnement exempt de harcèlement

Solvay s'efforce de maintenir un environnement de travail dans lequel les individus sont traités avec dignité, décence et respect. Cet environnement doit être caractérisé par la confiance mutuelle et l'absence de toute forme d'intimidation, d'oppression ou d'exploitation. Les Collaborateurs doivent être en mesure de travailler et d'apprendre dans une atmosphère sûre et stimulante. L'accomplissement de cet objectif est essentiel pour la mission du Groupe.

“ Solvay ne tolère aucun harcèlement d'aucune sorte. ”

Solvay valorise ses Collaborateurs



Un dialogue ouvert avec les Collaborateurs

Solvay entend maintenir des relations de confiance et constructives entre ses Collaborateurs et leurs représentants du personnel. Cet échange s'avère particulièrement important dans la mesure où les Collaborateurs sont les acteurs clés de la performance responsable de Solvay. Solvay encourage le dialogue entre les Collaborateurs, leurs représentants et la direction afin d'aider les Collaborateurs à identifier les situations réelles ou potentielles susceptibles d'entraîner une violation du Code de conduite ainsi qu'à trouver des solutions pour prévenir ce genre de situation.

Confidentialité des données personnelles

“ Solvay s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles et prendra toutes les mesures appropriées pour garantir la sécurité et la protection de ces données. ”

Des données à caractère personnel ne peuvent être collectées qu'à des fins légitimes. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été initialement recueillies et ne seront pas conservées au-delà du délai permis par la loi.

Conflits d'intérêts

Les Collaborateurs devront faire preuve d'un jugement équitable, objectif et impartial dans toutes les relations d'affaires, en faisant passer les intérêts de Solvay avant tous autres intérêts personnels dans les matières se rapportant aux activités du Groupe.

Les Collaborateurs ne doivent pas utiliser leurs positions professionnelles pour obtenir des avantages personnels directs ou indirects. Afin de protéger Solvay et se protéger eux-mêmes d'une apparence de conflit d'intérêts, les Collaborateurs sont encouragés à informer leur hiérarchie de toute relation qu'ils pourraient avoir avec un client, un fournisseur ou un concurrent de Solvay, que ces derniers soient déjà en relation avec Solvay ou qu'ils soient de potentiels partenaires. De manière plus générale, les Collaborateurs doivent éviter toute implication dans des transactions ou activités pouvant être considérées comme constituant, ou donnant lieu à un conflit d'intérêts.

Solvay reconnaît que les Collaborateurs peuvent, en fonction de leur contrat de travail, prendre part à des activités légitimes de nature financière, commerciale ou autre en dehors de leurs fonctions au sein du Groupe, à condition qu'elles n'entraînent pas de conflits d'intérêts réels ou même apparents.

Utilisation des ressources de l'entreprise

Le temps de travail doit être consacré à la poursuite des intérêts du Groupe, en pro-

tégeant ses actifs et en faisant un usage raisonnable de ses ressources. Solvay comprend que ses Collaborateurs puissent de temps à autre utiliser certaines de ses ressources pour régler des questions personnelles mineures ne pouvant être traitées en dehors des heures de travail normales. Si l'utilisation personnelle de ressources de Solvay est autorisée, ladite utilisation ne doit en aucun cas être excessive, poursuivre un but de gain personnel ou des fins illégales, ni présenter un quelconque caractère abusif. Toute acquisition permanente autorisée de ressources appartenant à Solvay devra être réalisée en passant par la voie hiérarchique appropriée et être assortie de la documentation adéquate.

Communication avec le public

Bien que Solvay respecte la vie privée et les relations sociales de ses Collaborateurs, toute référence publique au Groupe ou à ses employés, personnellement ou par l'entremise des réseaux sociaux, doit être en conformité avec les termes de ce Code de conduite et les politiques du Groupe.





Solvay s'engage à maintenir un environnement professionnel équitable et honnête pour ses Collaborateurs, ses Clients, ses Fournisseurs, ses Actionnaires, ses Concurrents et le public en général.

Documents financiers et comptabilité

Solvay informe ses Actionnaires de manière exacte et complète de tout événement, action ou décision raisonnablement susceptible d'avoir un impact significatif sur leurs décisions d'investissement. Les informations financières et comptables de Solvay doivent toujours refléter avec exactitude la situation du Groupe conformément aux normes internationales d'information financière. Les Collaborateurs doivent veiller à ce que les registres comptables soient exacts et correctement conservés conformément aux lois et réglementations applicables.

Délit d'initié

“ Solvay procède, de manière équitable, publique et honnête, à l'achat et à la vente de valeurs mobilières sur le marché financier en fonction des informations publiquement disponibles. ”

Les Collaborateurs, qui ont accès à des informations privilégiées, se garderont d'acheter ou de vendre toutes valeurs mobilières sur la base desdites informations ou de communiquer celles-ci à quelqu'un d'autre qui négocierait ensuite ces valeurs mobilières. Sont visées les valeurs mobilières de Solvay, des entreprises appartenant au Groupe Solvay et des tierces parties. Par informations privilégiées, il y a lieu d'entendre les informations qui n'ont pas encore été rendues publiques et qui, si elles étaient publiées, auraient probablement un impact significatif sur le cours des valeurs mobilières. Solvay s'oppose fermement à toute forme de délit d'initié et tous les Collaborateurs sont tenus de respecter strictement la politique du Groupe en la matière.

Protection des informations sensibles et confidentielles

Les informations considérées comme confidentielles doivent être protégées contre toute divulgation tant au sein qu'à l'extérieur du Groupe. Les Collaborateurs doivent prendre toutes les précautions pour protéger les informations appartenant à Solvay de toute divulgation à des concurrents et à des tiers non autorisés. En plus de respecter la confidentialité des informations appartenant à Solvay, les Collaborateurs doivent également veiller à protéger les informations confidentielles des tiers (clients et fournisseurs, par exemple) qui entrent en leur possession ou qu'ils ont reçues du fait de leurs fonctions professionnelles au sein de Solvay.

Respect de la libre concurrence

Solvay croit en une concurrence loyale et ouverte. Solvay souhaite réussir de manière éthique et avec la plus haute intégrité. Le Groupe ne conclut pas d'ententes commerciales qui faussent, éliminent ou découragent la concurrence, ou qui procurent des avantages concurrentiels indus.

« Chaque Collaborateur, où qu'il se trouve, doit respecter strictement la libre concurrence et toutes les lois et réglementations en vigueur ainsi que la politique du Groupe applicable en la matière. »

Solvay s'efforce de prospérer équitablement et honorablement.

Commerce international

Solvay observe et respecte toutes les législations et réglementations qui régissent l'exportation et l'importation de produits, de services et d'informations dans le monde entier. En particulier, le Groupe respecte les réglementations qui régissent les activités commerciales dans les pays sous embargo ou avec des personnes physiques ou des personnes morales sous embargo.



Chaîne d'approvisionnement

Solvay respecte ses partenaires commerciaux et honore ses engagements. Le Groupe attend de ses fournisseurs et clients qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations régissant leurs activités, tant sur leurs propres lieux de travail que ceux du Groupe. Ils sont également encouragés à adhérer à l'esprit de ce Code de conduite dans leurs activités.

Solvay applique au niveau mondial un processus structuré, équitable et éthique pour sélectionner et évaluer ses fournisseurs afin d'établir avec eux une relation mutuellement bénéfique. Nos fournisseurs sont sélectionnés sur la base de critères objectifs comme la qualité, la fiabilité, la compétitivité des prix et le comportement éthique.

Cadeaux, divertissements et lutte contre la corruption

L'échange de cadeaux et divertissements de valeur symbolique avec des clients ou des fournisseurs est autorisé conformément à la politique du Groupe en la matière. Le Groupe interdit toutefois la corruption sous toutes ses formes. Solvay et ses Collaborateurs n'utilisent pas les cadeaux ou divertissements pour acquérir un avantage concurrentiel. En aucun cas, l'échange d'espèces et de quasi-espèces (titres ou chèques cadeaux, par exemple) n'est acceptable. Les paiements dits de « facilitation » (petites sommes d'argent destinées à sécuriser ou accélérer une démarche administrative) ne sont pas autorisés par Solvay. Le fait de déguiser des cadeaux ou des divertissements en dons de bienfaisance constitue une violation de ce Code et de la politique du Groupe en la matière et n'est pas admis.

■ Solvay valorise la conduite éthique des affaires ■

La responsabilité sociétale de Solvay est au cœur même de son identité: adopter, à l'intérieur et à l'extérieur, un comportement digne des valeurs du Groupe, innover et œuvrer au service du progrès. Solvay est, avec ses Collaborateurs, prêt à jouer un rôle de chef de file et à répondre de manière éthique et avec intégrité aux besoins des communautés environnantes et de la Société dans son ensemble.

Engagements externes de Solvay

Solvay adhère à la démarche « Responsible Care » et à l'Engagement de Progrès (« Responsible Care Global Charter »). Ce faisant, Solvay s'est engagé à améliorer en permanence ses performances, au-delà des normes et des exigences réglementaires auxquelles le Groupe est légalement soumis, et auxquelles il doit se conformer et en promouvant des solutions innovantes réalisées en toute légalité et de manière responsable

Solvay est également l'un des signataires du Pacte Mondial des Nations Unies (« United Nation Global Compact »), adhérant ainsi à ses dix principes. Il est attendu des signataires qu'ils communiquent annuellement un rapport aux principales parties prenantes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre desdits principes. Ces principes sont conformes à l'engagement de Solvay en matière de Développement Durable.

■ Solvay valorise les contributions positives à la Société ■

Droits de l'Homme

Solvay s'engage à respecter et à soutenir les droits de l'Homme au regard de ses Collaborateurs, des communautés dans lesquelles le Groupe opère et de ses partenaires commerciaux, comme stipulé dans les normes internationalement reconnues, telle la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies. En plus du vaste éventail de questions liées aux droits de l'Homme et au lieu de travail abordées par ailleurs dans ce Code de conduite et dans les politiques du Groupe, Solvay interdit le travail des enfants quel que soit sa forme et le travail forcé. Solvay prend au sérieux toute indication laissant entendre que les droits de l'Homme ne seraient pas dûment protégés dans sa sphère d'influence ou que le Groupe est susceptible d'être associé à une quelconque violation des droits de l'Homme. Les Collaborateurs doivent comprendre les problématiques liées aux droits de l'Homme qui peuvent se poser sur leurs lieux de travail et prévenir toute violation de ces droits.

Activités de bienfaisance et philanthropie d'entreprise

Solvay s'efforce d'apporter des contributions positives dans les communautés au sein desquelles Solvay opère et encourage ses Collaborateurs à faire de même. La philanthropie d'entreprise de Solvay est principalement orientée vers les efforts pédagogiques, scientifiques et humanitaires aux quatre coins de la planète. Les Collaborateurs désireux de faire des dons au nom de Solvay – sous la forme de contribu-

tions financières ou d'activités bénévoles – doivent recevoir l'approbation préalable de la direction.

Contributions politiques

Le Groupe ne prend part aux activités d'aucun parti politique et ne fait pas de dons aux partis ou candidats politiques. Le Groupe peut toutefois s'engager dans un débat constructif avec les autorités publiques sur des sujets présentant un intérêt légitime pour Solvay. Seuls les Collaborateurs spécifiquement autorisés à cet effet peuvent se livrer à ces activités. À cet égard, le Groupe peut soutenir des organisations non gouvernementales. Solvay respecte la liberté de ses Collaborateurs de prendre leurs propres décisions politiques. Toute participation ou implication personnelle d'un Collaborateur dans le processus politique devra se faire sur une base individuelle, durant son temps libre et à ses propres frais.





Solvay est fier de l'adhésion résolue de ses Collaborateurs aux normes d'éthique les plus rigoureuses dans la conduite des affaires. Le Groupe met l'accent sur l'intégrité dans ses activités commerciales et le respect de la loi et de ses valeurs car c'est là la meilleure façon de procéder. Solvay compte sur ses Collaborateurs pour soutenir ce Code de conduite de toutes les manières possibles.

Le Groupe ne peut répondre aux questions ou aux préoccupations des Collaborateurs que s'il connaît leur existence. Les Collaborateurs qui souhaitent des éclaircissements quant à l'application du Code de conduite, qui ont connaissance d'un problème d'éthique ou de conformité, ou qui estiment de bonne foi que des problèmes de non-conformité existent chez Solvay sont dès lors encouragés à en faire part.



... for what's right when you think there is something wrong.

■ Solvay valorise la voix individuelle de ses Collaborateurs ■

Comment se faire entendre

Pour les Collaborateurs, la première et meilleure manière de se faire entendre est de parler avec leur supérieur hiérarchique ou à leur direction. En fait, une partie du travail du supérieur hiérarchique et de la direction consiste à écouter les Collaborateurs, à comprendre leurs questions et préoccupations, et à y réagir de manière appropriée. Les Collaborateurs peuvent aussi, par ailleurs, chercher de l'aide auprès de n'importe quel autre supérieur hiérarchique ou directeur; ils peuvent s'adresser à un membre du Département Ressources Humaines ou du département Juridique (local ou régional), ou encore, au Responsable de la conformité régional («Regional Compliance Officer») ou à l'Audit Interne.

En cas de violation grave, les Collaborateurs ont la faculté d'en parler directement au Responsable de la fonction Éthique & Conformité ou au Directeur Juridique du Groupe. Une autre possibilité pour les Collaborateurs consiste à utiliser la ligne téléphonique ou Internet (la «Solvay Ethics Helpline»), gérée par une société extérieure dans le respect de la législation locale.

Quelle que soit la manière dont les préoccupations sont signalées – que ce soit anonymement lorsque la loi le permet ou nommément, en personne ou par le biais de la «Solvay Ethics Helpline» –, les Collaborateurs peuvent être assurés que la confidentialité sera préservée dans toute la mesure du possible. Seules des divulgations partielles seront faites en vue de faciliter les investigations ou lorsque la loi l'impose. Tous

les signalements feront l'objet d'une enquête et toutes les investigations seront menées selon des modalités reflétant les valeurs de Solvay, son respect pour les droits de toutes les parties impliquées et le droit applicable.

Interdiction des représailles

En aucun cas, un Collaborateur qui procède à un signalement ne fera l'objet de représailles. Toute personne, quelle que soit sa position hiérarchique, qui tenterait d'exercer des représailles sera passible de sanctions disciplinaires. Dès lors que les signalements sont faits de bonne foi, aucune mesure ne sera prise à l'encontre d'un Collaborateur ayant dénoncé des faits qui s'avèrent ensuite inexacts. Les accusations abusives ne seront cependant pas tolérées.

Le Groupe a besoin du concours de chaque Collaborateur pour sauvegarder la réputation de Solvay et maintenir ses normes d'éthique élevées dans la conduite des affaires.

“ Le Groupe attend de chaque Collaborateur qu'il soutienne ce Code de conduite et encourage chaque Collaborateur à oser parler pour défendre ce qui est juste en cas de dysfonctionnement. ”

Ce Code de conduite a été approuvé par le Comité exécutif de Solvay et l'on attend de tous les Collaborateurs qu'ils agissent de manière à en respecter les dispositions. Le Comité exécutif et le Conseil d'Administration reçoivent régulièrement des rapports les informant du déploiement du Code de conduite.

Formation et sensibilisation

Afin d'assurer la bonne compréhension du Code de conduite et son respect, tous les Collaborateurs en recevront une copie et se verront sensibiliser à sa mise en œuvre.

Les Collaborateurs doivent examiner leur comportement à la lumière de ce Code et déterminer quels changements il y a lieu d'y apporter. Dans le même temps, tous les supérieurs hiérarchiques et directeurs devront communiquer activement au sujet de ce Code et en contrôler le respect tout en assurant un rôle de modèle.

“ Les Collaborateurs, dont les fonctions le nécessitent, recevront en outre une formation relative à certaines questions d'éthique et de conformité en rapport avec leur fonction. ”

Mise en pratique

Les violations du Code de conduite ne seront pas tolérées. Les Collaborateurs sont encouragés à signaler les comportements contrevenant au Code qu'ils observent et l'on attend des supérieurs hiérarchiques qu'ils traitent lesdits signalements et, le cas échéant, les communiquent au membre approprié de la direction et/ou au Responsable de la Conformité régional «Regional Compliance Officer». Les violations peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires compatibles avec les lois et réglementations en vigueur.

Indépendance de la fonction Conformité

Solvay a créé une fonction indépendante pour gérer et surveiller le déploiement du Code de conduite et du programme d'éthique et de conformité qui lui est associé. Cette fonction Éthique & Conformité, composée de juristes d'entreprise, comprend des «Compliance Officers» régionaux placés sous la direction du Responsable Éthique & Conformité. Ce dernier rapporte au Directeur Juridique du Groupe.

La fonction Éthique & Conformité est responsable des aspects suivants:

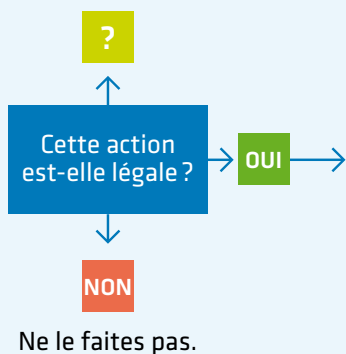
- identifier les risques du Groupe dans les domaines Éthique & Conformité et proposer des mesures pour les réduire;
- élaborer un programme de communication et de formation efficace visant à informer et former les employés et responsables hiérarchiques au sujet du Code de conduite et à prévenir les risques identifiés;
- assister et aider les Collaborateurs à résoudre les questions et problèmes en matière d'éthique et de conformité;
- enquêter, seule ou avec le concours d'autres fonctions, sur tous les signalements portés à son attention;
- formuler des propositions pratiques en vue de prévenir les violations et de minimiser les préjudices pour le Groupe, ses Collaborateurs ou les tierces parties;
- fournir à la direction des suggestions quant aux mesures disciplinaires appropriées; et
- surveiller l'efficacité du programme en matière d'éthique et de conformité et en rendre compte de façon proactive, dans la perspective d'un renforcement continu de l'engagement en faveur de l'éthique et de l'intégrité au sein de Solvay.

■ Solvay valorise l'engagement de tous au respect des règles ■

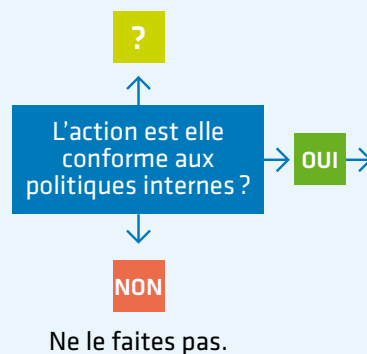
Ce Code n'est pas un document exhaustif répondant à toutes les questions relatives à l'éthique, en revanche il met en exergue les principes directeurs à suivre.

Quelle est la meilleure chose à faire?

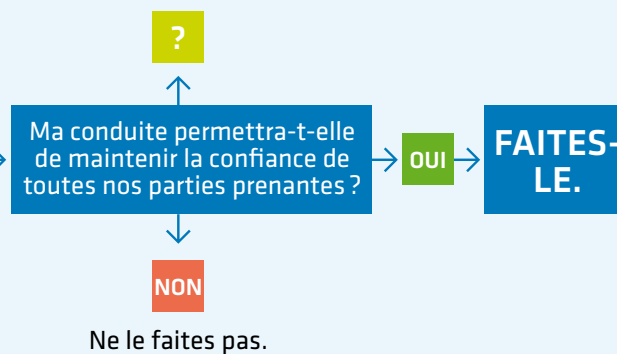
Demander conseil.



Demander conseil.



Demander conseil.



Autres questions qui peuvent vous aider à prendre une décision :

- Mon comportement pourrait-il nuire à la réputation de Solvay ?
- Comment mon action serait-elle perçue si elle était en première page du journal de demain ?
- Comment ma famille ou amis percevraient-ils ma décision ?
- Serais-je à l'aise si quelqu'un me traitait de la même manière ?

→ Est-ce que j'ai demandé conseil aux bons interlocuteurs ?

“ Si vous avez un doute sur ce qu'il faut faire, contactez votre supérieur hiérarchique ou les autres personnes ou fonctions citées dans le Code. ”

Dois-je connaître toutes les politiques ?

Vous ne devez pas connaître toutes les politiques mot à mot. Vous devez connaître les politiques qui vous concernent et savoir où vous pouvez les trouver.

Mon/ma partenaire travaille pour l'un de nos fournisseurs. Et dans le cadre de mes fonctions chez Solvay, je suis en rapport avec ce fournisseur. Cela risque-t-il de poser problème ?

Cela risque effectivement de poser problème, de sorte que vous devez informer immédiatement votre supérieur hiérarchique de cette relation et discuter avec lui/elle des moyens d'éviter tout conflit d'intérêts. Par exemple, si vos fonctions respectives étaient appelées à interagir à des fins commerciales, vous devriez sans doute confier les tâches en question à quelqu'un d'autre. Même s'il n'est question que d'un conflit potentiel, la divulgation doit néanmoins se faire afin d'éviter l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Suis-je autorisé(e) à utiliser les réseaux sociaux pendant les heures de bureau ?

L'utilisation occasionnelle des réseaux sociaux est permise à des fins personnelles alors que vous êtes au travail. Le temps passé sur les sites de réseaux sociaux doit toutefois rester dans des limites raisonnables et ne peut interférer avec votre travail. Lorsque vous utilisez des réseaux sociaux, même lors de votre temps libre et/ou à partir de vos outils personnels, assurez-vous de ne révéler aucune information propriété ou confidentielle de Solvay et/ou de ses part-

naires commerciaux. Toutes les références faites au Groupe ou à ses employés doivent être compatibles avec ce Code de conduite et les politiques du Groupe.

Lors de la pause-déjeuner, un de mes collègues a fait une plaisanterie en rapport avec la nationalité. Je me suis senti(e) offensé(e). Dois-je réagir, ou bien accepter ces plaisanteries comme quelque chose de normal ?

Les plaisanteries axées sur les caractéristiques de la diversité sont offensantes et ne doivent être tolérées par quiconque. Si vous êtes en présence de personnes qui font ce genre de plaisanteries, dites-leur que vous ne trouvez pas cela drôle et que ces plaisanteries ne doivent pas être échangées dans l'environnement de travail. Si le comportement se poursuit, signalez-le à votre supérieur hiérarchique ou à l'une des autres personnes ou fonctions citées dans le Code de conduite.

J'ai trouvé la liste des prix de l'un de nos concurrents annexée au courriel d'un client. Que dois-je faire ?

Puis-je utiliser ces informations ?

Même si vous ne les avez pas sollicitées, vous ne pouvez pas faire usage de ces informations et vous devez aviser immédiatement la Direction Juridique. Le client n'aurait pas dû envoyer ces informations et il a probablement enfreint ses obligations de confidentialité vis-à-vis du concurrent. Dans le même temps, le client a aussi mis Solvay en péril dans la mesure où l'on pourrait estimer que la détention de ces informations est susceptible de nous procurer un avantage concurrentiel indu. Avec la Direction Juridique, vous déciderez comment retourner les informations au client en lui expliquant que ces informations ne peuvent être partagées avec Solvay.

Un fournisseur m'offre deux tickets pour un concert mais il ne peut pas y assister avec moi. Puis-je accepter les tickets ?

Si le fournisseur ne peut assister au concert avec vous, les tickets ne peuvent alors être considérés que comme un cadeau et non un divertissement. Si la valeur des tickets reste inférieure à la valeur raisonnable



admise pour les cadeaux dans votre pays, ledit cadeau pourra alors être accepté. Dans le cas contraire, vous devrez d'abord obtenir l'approbation de votre hiérarchie.

Puis-je imputer une facture future sur le budget de cette année pour aider ma GBU à atteindre ses objectifs ?

Non. Vous devez toujours imputer les factures et les commandes sur la période comptable correcte. Il est interdit de manipuler les commandes ou les factures pour qu'elles soient traitées durant la période comptable suivante ou précédente.

Mon contact dans l'entreprise d'un fournisseur m'a parlé d'un nouveau produit sous le sceau de la confiance. Puis-je acheter des actions de cette société ?

Non, jusqu'à ce que l'information que vous détenez devienne publique, vous ne pouvez pas acheter de titres dudit fournisseur ni conseiller à une quelconque tierce partie de le faire. Vous détenez en effet des « informations privilégiées » qui vous interdisent d'acheter les titres en question.

Un ex-collègue me demande de lui communiquer certains documents sur lesquels nous avons travaillé lorsqu'il était chez Solvay. Puis-je lui remettre ces éléments ?

Vous ne pouvez pas communiquer les documents à l'ex-employé dans la mesure où ils appartiennent à Solvay et peuvent aussi contenir des informations confidentielles de Solvay. Chaque salarié/collaborateur a le devoir de préserver les actifs et informations confidentielles de Solvay contre

toute divulgation à des tierces parties non autorisées.

Je me suis laissé dire qu'en payant un montant supplémentaire aux agents des douanes, il serait possible d'accélérer les formalités de déclaration douanière. Puis-je le faire dans l'intérêt de la société ?

Les paiements de sommes d'argent (ou cadeaux) à des fonctionnaires publics en vue d'acquiescer un avantage concurrentiel ou autre pour la société sont illégaux dans la plupart des pays et enfreignent la politique de Solvay. De tels paiements ne peuvent avoir lieu, quels que soient les usages locaux. Si vous recevez ce type d'instructions, faites part de la situation à votre « Regional Compliance Officer ».

Pourquoi signaler un problème ?

Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'un problème et le passez sous silence, vous exposez la société et ses parties prenantes à un risque et la situation pourrait s'aggraver. Oser en parler protège la réputation de Solvay et préserve l'estime de soi. Signaler le problème de bonne foi est la meilleure chose à faire.

Je soupçonne une non-conformité dans ma GBU. Que dois-je faire ? Si je la signale, aurai-je des ennuis ?

Vous devez la signaler à votre supérieur hiérarchique ou directeur, à un membre du Département Ressources Humaines ou Juridique, au « Regional Compliance Officer » ou par l'entremise de la « Solvay Ethics Helpline ». Vous ne serez pas réprimandé et ne subirez pas de représailles si vous signalez ce que vous suspectez de bonne foi.

Bâtir un nouveau modèle de Chimie Durable





Solvay sa

Rue de Ransbeek, 310

1120 Bruxelles

Belgique

T: +32 2 264 2111

F: +32 2 264 3061

www.solvay.com